

RÉUNION DU 13 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le treize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

Date de convocation : le 23 décembre 2011

Présents : Messieurs ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Madame DENIS, Messieurs PRIEUR, BOURGEOU, Mesdames MENAGER, LEBRETON, DESCHAMPS, Monsieur CHASLERIE, Mesdames PITON, NOPPE .

Absents excusés : M. BONNEROT, M. BARON

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme NOPPE

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- LOCAL EPICERIE COURRIER M. PESCH
- SIÉML TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC
- BUREAU D'ETUDES SARAH FORNY SOUS-TRAITANCE DOSSIER LOI SUR L'EAU

Le Conseil accepte de délibérer sur les trois sujets.

DÉLIBÉRATIONS

1. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

TRAVAUX SUR EDIFICE CULTUEL NON PROTEGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser des travaux pour le renforcement de la charpente beffroi et de changer l'appareil de mise en volée.

- sollicite l'inscription de la Commune au programme 2012 des investissements financés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le projet suivant :

Secteur 3 : Travaux sur édifices culturels non protégés

– Travaux relatifs au clos, au couvert, et la mise en sécurité

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 8 392 € H.T., soit 10 036.83 € T.T.C.

- souhaite une subvention de 25% au titre de la D.E.T.R.. La dépense non couverte par la subvention serait assurée par les fonds propres .

AMENAGEMENT ENTREE SUD ROUTE DE CHEFFES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser des travaux d'aménagement de l'entrée sud du Bourg , route de Cheffes ;

- sollicite l'inscription de la Commune au programme 2012 des investissements financés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le projet suivant :

Secteur 4 : Aménagements de bourgs :

4 . 1 – Aménagement entrée sud

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 75 574.80€ H.T., soit 90 387.46 € T.T.C.

- souhaite une subvention de 25% au titre de la D.E.T.R.. La dépense non couverte par la subvention serait assurée par les fonds propres

AMENAGEMENT CARREFOUR DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser des travaux d'aménagement du carrefour du cimetière

- sollicite l'inscription de la Commune au programme 2012 des investissements financés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le projet suivant :

Secteur 4 : Aménagements de bourgs :

4 . 1 – Aménagement carrefour

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 86 962.75 € H.T., soit 104 007.45 € T.T.C.

- souhaite une subvention de 25% au titre de la D.E.T.R.. La dépense non couverte par la subvention serait assurée par les fonds propres .

2. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

a) 4, rue de l'Ancienne société

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 868 et 1113, sises 4, rue de l'Ancienne Société.

b) Parcelle Sentier du Pâtis

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section D n° 358 et 359, sises Sentier du Pâtis.

c) 6 rue du Port au Liage

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 53, 63, 64 et 65, sises 6 rue du Port au Liage.

3. LA POSTE L'ADRESSE

M. Le Maire expose au Conseil que l'amélioration de la desserte des habitants doit être un objectif commun aux différents acteurs du territoire afin que chaque administré ait une adresse qui lui permette d'être reconnu par les différents services : secours, soins, dépannage, livraison, courrier, etc.

Il précise qu'il est nécessaire que les acteurs de proximité et les autorités locales coopèrent et travaillent ensemble sur l'adresse pour améliorer l'accessibilité et la qualité de service rendu aux administrés et aux clients.

Il dépose sur le bureau la charte d'engagement et de Partenariat à signer avec la Poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 7 voix pour, 4 voix contre et une abstention:

ACCEPTE la Charte d'Engagement et de Partenariat à intervenir entre La Poste et la Commune.

AUTORISE Monsieur HUNAUT Maire ou un de ses adjoints à signer la Charte d'Engagement et de Partenariat.

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR ET SARTHE

M. FOULONNEAU Maire Adjoint rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été demandé, en 2011 aux services de la Communauté de Communes Loir et Sarthe, les prestations suivantes : entretien peupleraies, des bords de rivière, des chemins de randonnée et des chemins de halage ...

M. FOULONNEAU Maire Adjoint présente le projet de convention de facturation à intervenir à cet effet et propose au Conseil Municipal de l'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention à intervenir à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTE le projet de convention de facturation à intervenir entre la Communauté de Communes Loire et Sarthe et la Commune.

AUTORISE Monsieur HUNAUT Maire ou un de ses adjoints à signer la convention facturation prestations de services – services techniques C.C.L.S

5. SIEML

a) EFFACEMENT DES RESEAUX RUE NEUVE

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 13 décembre 2011 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- Opération d'effacement des réseaux électriques basse tension d'éclairage public, rue Neuve
- montant de l'opération : 44 440 € HT
- taux du fonds de concours : 30%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML : 13 332 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 12 octobre 2011.

b) COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2007 décidant de transférer sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre gratuitement à la disposition du SIEML les installations d'éclairage public liées à l'éclairage public des voiries, des espaces publics et , le cas échéant, de mise en lumière des monuments publics, l'éclairage extérieur des installations sportives, la signalisation lumineuse routière.

La valeur du matériel mis à disposition du SIEML est de 402 086,64 €.

c) INFORMATION SUR LES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et l'implication du SIEML dans le processus.

Le Syndicat souhaite que :

- Le SIEML propose aux communes auxquelles il apporte ses conseils, de collecter les CEE liés aux économies d'énergie concernant les bâtiments communaux
- Les services du SIEML assurent eux-mêmes cette collecte et conservent, voire renforcent, leurs effectifs
- Les recettes soient affectées comme suit :
 - Le SIEML fasse l'acquisition d'un logiciel d'éclairage public ainsi qu'un logiciel destiné au suivi des consommations d'énergie des communes
 - Abondent les crédits du FIPEE

6. BAC A CHAINE

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint rappelle au Conseil l'appel d'offres lancé en juillet 2011 pour l'achat d'un bac à chaîne. Il informe le Conseil que les quatre offres reçues ont été examinées par les Commissions «Association, Animation, Solidarité» et «Communication Tourisme» et présente au Conseil un compte rendu de la réunion.

les Commissions «Association, Animation, Solidarité» et «Communication Tourisme» proposent au Conseil de retenir l'offre du Chantier DELAVERGNE Z.A. La Belle Etoile route de Luçon à AVRILLÉ 85440.

Il précise que le projet d'un bac a chaîne qui sera mis à disposition du public pour traverser la Sarthe a été chiffré a 35 880 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour et 2 abstentions :

- de confier la réalisation d'un bac à chaîne au Chantier DELAVERGNE P. Z.A.A. La Belle Etoile – Route de Luçon 85440 AVRILLÉ. Le devis s'élève à 35 640,80 € TTC, options incluses.
- de lancer le dossier de déclaration préalable de mise en chantier d'un bateau à passagers.

QUESTIONS DIVERSES - DELIBERATIONS

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » DE LA CHAPELLE SAINT FLORENT AU SIEML ET ADHESION DE LA COMMUNE AU SIEML POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML du 13 décembre 2011 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de la Chapelle Saint Florent au SIEML, au titre de la compétence optionnelle de «l'éclairage public».

LOTISSEMENT DE LA POITEVINIERE

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que le bureau d'études Agence Sarah FORNY souhaite confier la réalisation du dossier Loi sur l'Eau à IMPACT ET ENVIRONNEMENT 2, rue Amédéo Avogadro 49070 BEAUCOUZE .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l sous-traitance du dossier Loi du l'Eau à IMPACT ET ENVIRONNEMENT 2 rue Amédéo Avogadro 49070 BEAUCOUZE .

LOCAL ANCIENNE EPICERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 8 juillet 2011.

Il informe le Conseil que M. PESCH par courrier en date du 27 décembre 2011, a informé la Mairie qu'il ne donnait pas suite au projet d'achat de l'immeuble « ancienne épicerie » cadastré section E n° 1085.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix pour, une voix contre et une abstention, décide de mettre en vente le local sis 2, Place des Amandiers « Ancienne épicerie », cadastré section E n° 1085, d'une superficie de 94 mètres carrés, au prix de base de 65 000 €.

INFORMATIONS

7. LOTISSEMENT DE LA POITEVINIÈRE – PROJET SICTOM

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint informe le Conseil que la Commune pourrait être commune pilote pour une collecte en conteneurs enterrés d'apport volontaire dans le lotissement de la Poitevine. Il précise que le projet sera étudié lors de l'aménagement du lotissement.

8. L'ENTREPRISE ABRINOMADE M. ORAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. ORAIN n'est plus intéressé par le local modulaire Transloko.

9. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

a) COMPTE RENDU REUNION DU 15 DECEMBRE

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion

b) TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire présente un projet de convention de reversement de la taxe d'aménagement

10. REUNION PUBLIQUE LE 28 JANVIER 2012 de 10 à 12 h

Savez-vous qu'EDF peut vous aider à diminuer votre facture d'énergie ?

11. SIAEP CHATEAUNEUF - JUVARDEIL

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion concernant la délégation par affermage du service d'eau potable.